Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Quelle procédure après mise en demeure prestation non faite

Par Noemicka

Bonjour,
Mon conjoint et moi-même avons fait construire une maison maintenant sur le point de se terminer.
Au début du chantier, en septembre 2019, notre constructeur nous avait conseillé un artisan avec lequel ils avaient l'habitude de travailler afin de faire le chemin d'accès dans un premier temps et les raccordements électriques dans un second temps.
Nous lui avons versé la moitié des sommes demandées pour les 2 prestations. Or, il n'est jamais intervenu. Les travaux se sont faits sans chemin d'accès et le raccordement sera finalement fait par un autre prestataire.
Entre temps, nous avons évidemment tenter de discuter avec lui, sans succès. Nous lui avons donc envoyer un premier courrier de mise en demeure lui demandant d'intervenir ne serait-ce que pour le raccordement puisque le chemin d'accès n'a plus lieu d'être. Il n'y a pas répondu et nous lui avons adressé une seconde mise en demeure, là encore restée sans réponse, pour lui demander un remboursement de la somme versée.
Aujourd'hui nous souhaitons engager une procédure judiciaire afin d'obtenir le remboursement de la sommes que nous lui avons versé. À qui doit-on s'adresser ? Quels documents seront nécessaires pour le lancement de la procédure ? Est-ce quelque chose qui peut mettre du temps à se régler et pour lequel nous allons devoir attendre un moment avant d'être remboursés ?
Merci de vos retours,
Bonne journée